

# Argancy 2014

Mars 2014  
N° 75



# Sommaire



Edito	3
Conseil municipal du 16/01/2014	4
Elections municipales	7
<b>Rives de Moselle</b>	
AVE la nouvelle Communauté de Communes	8
Visite des logements seniors	9
Location des logements seniors	9
<b>Travaux</b>	
Chemin « Champ aux oies »	10
Rue de Metz	10
Coupe d'arbres	10
Réfection du terrain de base-ball	11
Isolation du garage de Rugby loisirs	11
Voirie rue des mirabelliers	11
Conteneurs à verre	11
Implantation des boîtes postales	12
Paratonnerre de l'église	13
<b>Evènement</b>	
100 ans de Mme Cavelius	14
<b>Vivre à Argancy</b>	
Pot de fin d'année du personnel communal	16
Noël de l'Interassociation	16
Voeux du maire et concert du nouvel an	17
Accueil des nouveaux arrivants	18
Accueil des nouveaux-nés	18
Prix des maisons fleuries	19
Remise des médailles du travail	19
<b>Groupe scolaire</b>	
Diplôme de ski	20
« Pierre et le loup »	20
La chandeleur à la maternelle	21
Visite des installations Arcelor Mittal	21
<b>Periscolaire</b>	
Mercredis loisirs, programme du trimestre	22
Centre aéré de mars	23

## Police municipale

Bilan de l'année 2013	24
Opération tranquillité vacances	24
Stationnement anarchique devant l'école	24

## A savoir

Carte d'identité valable 15 ans	25
Certificat d'hérédité	25

## Expression libre

26

## Commerces et entreprises

La boulangerie change de propriétaire	28
Nouvelles installations	28
Orientation scolaire	28
Commande groupée de fuel	28
Ouvrages de M. Pitoy	28

## A vous de jouer

29

## Santé

Défibrateurs	30
Collecte de sang	30

## Etat-civil

31



# Edito



**E**t le voici arrivé, ... ce dernier bulletin du mandat. Un mandat que j'ai eu grand plaisir à mener à son terme, même si ce chemin m'a réservé quelques surprises.

Un engagement, une feuille de route, mes adjoints et l'équipe municipale élue, le personnel, m'ont accompagné pour toujours essayer de « faire au mieux » pour l'ensemble des habitants de nos trois villages.

Je pense sincèrement que nous avons toujours œuvré dans l'intérêt collectif, en privilégiant et en protégeant la qualité de vie dans nos villages, avec des choix d'investissement qui n'obèrent pas l'avenir et une fiscalité responsable sans aucune augmentation des taux pendant ces six dernières années.

Pour ce dernier bulletin édité sous mon mandat, je souhaite remercier tout particulièrement, Jocelyne Emmendoerffer, Marie-Thérèse Perrin, Jean-Paul Vetzal et Sylviane Bernard, membres assidus de la commission information, lesquels, outre les publications des différents comptes-rendus de conseils municipaux, ont su traiter par le biais des quelques 24 bulletins trimestriels et un nombre incalculable d'heures, les informations communales tout en les agrémentant d'une certaine touche de fantaisie nécessaire à une lecture agréable.

Leur but essentiel a toujours été de faire preuve de transparence sur les actions menées dans notre Commune et ce en liaison permanente avec Madame Liliane Zannol, correspondante locale du Républicain Lorrain qui fournit un travail bénévole considérable au sein de la commission, ainsi que Madame Colette Desgorces, notre prestataire, laquelle, outre sa présence sur le terrain, a constamment su trouver les montages appropriés aux informations données et veillé à ce que leur publication soit faite en temps et en heure.

Quant à notre site Internet, formidable moyen de communication et d'information dont est dotée notre Commune depuis quelques années déjà, celui-ci offre depuis le 26 septembre 2013 grâce au travail de Quentin Henon-Hilaire, en liaison avec Monsieur Patrick Spirckel et les personnels administratifs de la mairie, dans un design modernisé facilitant son utilisation, un meilleur service aux habitants et à tous ceux qui s'intéressent à notre Commune.

Et arrive ainsi dans cet édito le temps des remerciements, à mon 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Paul Vetzal, aux Adjoints, à toute l'équipe municipale, aux membres bénévoles des commissions, au personnel communal et à tous ceux qui ont mis du temps, des compétences ou des services à la disposition de la gestion de notre Commune dans l'intérêt du « bien vivre ensemble ».

Merci à tous.

Patrick Rozaire  
Maire d'Argancy



# Conseil municipal du 16 janvier 2014

## Approbation du POS

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et R 123-15 à R 123-25,

Vu la réunion du conseil municipal, en date du 28 janvier 1980, approuvant le Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté municipal n° 25/2013, en date du 27 mai 2013, engageant la modification du P.O.S.,

Vu l'arrêté municipal n° 56/2013, en date du 18 septembre 2013, prescrivant l'enquête publique sur le projet de la 9<sup>ème</sup> modification du Plan d'Occupation des Sols,

Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 2 août 2013, désignant comme commissaire enquêteur Monsieur Alain LINTZ,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013,

Vu les réponses du conseil municipal apportées par Monsieur le Maire et confirmées lors de la réunion de ce conseil, en date du 16 janvier 2014,

Le conseil municipal, au vu des résultats de l'enquête publique et considérant que le projet de modification du POS tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, à l'unanimité :

décide d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-4 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que, conformément aux articles L 123-10 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Argancy aux jours et heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du Plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires conformément à l'article L 123-12 que :

- dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.
- la présente délibération accompagnée du dossier du Plan d'Occupation des Sols qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

## Demande d'exonération des places de stationnement extérieures

Lors de son conseil municipal du 15 novembre 2013, Monsieur le Maire proposait au conseil municipal d'exonérer la taxe forfaitaire sur les places de stationnement extérieures exigées dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Après transmission de cette décision au bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de la Moselle, cette délibération a été rejetée précisant que le code de l'urbanisme ne permet pas une telle exonération. L'article L. 331-13 prévoit, pour ces places, une valeur forfaitaire de chaque unité, fixée à 2 000 € minimum pouvant être augmenté jusqu'à 5 000 €.

Le conseil municipal décide de maintenir son forfait à 2 000 €.

## Projet de compteur communicant de GRDF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite d'une conseillère Collectivités Territoriales Moselle de GRDF lui exposant le projet de compteur communicant.

Il s'agit d'installer des compteurs communicants afin d'effectuer à distance le relevé des consommations de gaz naturel. Ces relevés seront plus fréquents (mensuels), plus fiables et basés sur une consommation réelle permettant au client de mieux maîtriser sa consommation et de réaliser des économies d'énergie.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable à ce projet.

## Rythmes scolaires

Monsieur Vetzal Jean-Paul, Adjoint au Maire, donne connaissance au conseil municipal du projet d'organisation du temps scolaire pour l'école maternelle et l'école élémentaire, en collaboration avec les enseignantes.

Les horaires souhaités sont :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi, 5h15 de cours répartis de la manière suivante : 8H30/12H00 - 13H30/15H15
- mercredi, 3 heures de cours : 8H30/11H30

ce qui donne un total de 24 heures de cours par semaine.

Ces horaires sont conformes au décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'au règlement-type départemental de la Moselle.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire poursuit avant tout un objectif pédagogique et vise notamment à respecter les rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous.

Ces nouveaux rythmes conduiront à :

- un allègement de la journée en temps (5h15 de cours),
- une concentration des heures de cours sur les moments les plus efficaces de la journée (matinée rallongée, sortie des cours moins tardive),
- une pause méridienne réduite afin d'éviter l'agitation inutile des élèves l'après-midi,
- un mercredi matin de 3 heures pour avoir un temps d'apprentissage suffisant.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition d'organisation du temps scolaire à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Moselle.



# Conseil municipal du 16 janvier 2014

## Restauration du mur place Anne de Méjanès

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande faite par les Missionnaires de l'Amour de Jésus sis 7 place Anne de Méjanès à Argancy dans le cadre de la réfection du mur du couvent suite à la démolition de la ferme.

Sachant que la municipalité est tenue de remettre en état la façade côté bibliothèque et en prenant compte d'une demande de soutien dans la réhabilitation du couvent, le conseil municipal décide de prendre en charge la totalité de la façade qui s'élève à :

- devis WS Constructions à Semécourt : 33 270,53 € HT maximum

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide de prendre à sa charge la totalité du ravalement de façade au titre de la réhabilitation du patrimoine communal et l'embellissement de la place Anne de Méjanès.



## Cession d'une parcelle de terrain d'un particulier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arpentage a été effectué sur la parcelle section 4 n° 432/96 et 433/97, d'une contenance de 0 a 58 ca, d'un propriétaire sur la commune de Rugy.

Une partie de la parcelle a été arpentée puis cédée à la commune en raison de la présence de la conduite principale d'eaux pluviales de Rugy qui passe sous le terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches afférentes à cette cession.

## Rétrocession voirie et poste d'incendie du lotissement « Les jardins de la Moselle »

Pour information, Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération déjà prise concernant la rétrocession de la voirie du lotissement « les jardins de la Moselle » section 3 parcelle n° 742, en date du 21 mars 2013.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, avait accepté la rétrocession de la voie de circulation de la rue des Roseaux au domaine public et autorisait Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété. A ce jour, il convient d'intégrer à cette rétrocession le réservoir incendie se situant sur le ban de Malroy, section 1 n°168/16 pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété.



# Elections municipales

## Trois grandes innovations en 2014 pour les communes entre 1000 et 3499 habitants

### La parité dans les petites communes

Les électeurs de toutes les communes de plus de **1000 habitants** éliront leurs conseillers municipaux selon le principe de parité. Il y aura donc autant d'hommes que de femmes sur chaque liste, avec obligation d'alterner.

Cette modification concerne 6 550 communes et devrait entraîner, selon les estimations du gouvernement, l'élection dans les conseils municipaux de près de 16 000 conseillères supplémentaires.

### Application du scrutin à la proportionnelle

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin proportionnel de liste.

Contrairement aux précédentes élections municipales, **vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé.** Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

### Décompte des suffrages

**1<sup>er</sup> tour** : dans le cas où une liste obtient la majorité absolue des suffrages (50% des voix + 1) elle remporte l'élection et reçoit la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages, y compris celle arrivée en tête.

**2<sup>ème</sup> tour** : en cas d'absence de liste majoritaire au premier tour, un second tour est autorisé pour les listes ayant obtenu plus de 10% des suffrages exprimés. Les listes ayant obtenu entre 5 et 10% peuvent fusionner avec celles qui se maintiennent. Le décompte des voix se fait de la même façon qu'au premier tour.



### Elections des conseillers municipaux et communautaires

Les électeurs désigneront, à l'aide d'un seul bulletin de vote, leurs conseillers municipaux et leurs conseillers communautaires. Le bulletin comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Jusqu'alors, les représentants des communautés de communes étaient élus par les membres des conseils municipaux. Cette réforme est destinée à conférer une véritable légitimité démocratique aux communautés de communes.



### A retenir

Les 23 et 30 mars, vous élirez à la fois les conseillers municipaux et les conseillers communautaires.

Il sera interdit de rayer un nom sur une liste, sous peine de bulletin nul.

Il faudra également présenter sa carte d'identité pour pouvoir voter.

## AVE la nouvelle Communauté de Communes Rives de Moselle

**6 petits villages gaulois ont décidé de lutter, dont Argancix, contre les tentations hégémoniques et fusionnelles des caciques des Communautés de Communes qui veulent remplir à nouveau leurs caisses laissées vides.**

L'histoire semblait s'écrire à Rome, car dès l'élection de Belgus dit Kaskus, nous étai<sup>t</sup> envoyé en Mai 2012 le nouveau Consul, limogé sous l'Empire Sarkozix et ancien Secrétaire Général de la campagne de Belgus dit Kaskus pour l'accession au poste suprême de la République gauloise.

Le nouveau schéma décidé par ce Consul, mais inspiré très directement par nombre de potentats locaux d'idéologie partagée, permettait d'adjoindre à la Communauté de Communes de Maizières lès Metz (parmi, pour son grand malheur, les plus aisées de France en raison de ressources tirées de ses terres et une gestion saine, sans projet pharaonique tels que le Colisée Pompidou ou le char Mettix), la Communauté du Sillon Mosellan (avec son président le Sénateur Todeschix, la cité du centurion Abatix,...) pour donner naissance à la Communauté de Communes des Rives de Moselle.

Mais surtout, de nouvelles règles démocratiques, tombées à pic et proposées par des parlementaires très attachés au renforcement de la démocratie locale et participative, offrent désormais 1 voix à Argancix sur 49 et 1 voix à chaque communes de la Rive droite, soit 9 voix sur 49. De quoi peser avec efficacité sur les futurs débats !

Les premières décisions de cette noble assemblée rassurent : le vote de la Présidence (rémunérée 3 135 € par mois) et des 10 Vice-Présidences (rémunérées 1 254 € par mois), avec malheureusement - les règles de la démocratie sont impitoyables - aucune Vice-Présidence pour les 9 Communes de la Rive droite (dont 6 ont eu l'outrecuidance de contester et de saisir le Juge) ; déjà la construction d'une piscine à ... Talange, en zone inondable payée notamment par les sesterces d'Argancix.

Que reste-t-il aux 6 villages gaulois qui songent à un avenir plutôt sombre : moins de services, mais une fiscalité locale qui ne baisse pas, une dotation pour la vie de la Commune qui ira diminuant (1 420 000 € annuel aujourd'hui), des subventions votées par la majorité de l'Assemblée vers les cités complices Rive gauche.

A eux les financements, les investissements et les travaux, à nous espaces à industrialiser, à aménager pour les caravanes de passage, les économies que nous devons faire pour équilibrer les comptes des investissements ruineux décidés par d'autres.

Mais tout cela est pour améliorer la démocratie locale, assurer la « fin des inégalités inter communautaires », renforcer « la coopération territoriale, améliorer la solidarité financière et fiscale », ... à graver sur un fronton ou mieux dans un menhir !

Toutefois, les 6 villages gaulois sont dubitatifs, réservés et très inquiets pour l'avenir de leur cité et de ses habitants, avec dès lors un devoir de vigilance.

Ils ont saisi le Tribunal administratif qui, le 30 décembre 2013, a refusé d'annuler la décision administrative du Consul.

Appel est interjeté.

Nous continuerons à lutter avec nos moyens legalistes ou autres manifestations malheureusement sans potion magique... Mais restons optimistes sur le sens responsable et solidaire des conseillers communautaires des Rives de Moselle.





# Visite de chantier des logements seniors de l'intercommunalité

La visite de fin de travaux des logements seniors de la communauté de communes de Maizières, situés place Anne-de-Méjanès à Argancy a réuni des élus, des représentants de la communauté de communes et les différents acteurs du chantier.

Les travaux, entrepris en septembre 2013 seront réceptionnés le 16 décembre prochain. Le bâtiment comporte 8 logements à gestion intercommunale, deux logements communaux et la bibliothèque municipale. Les logements de type F 2, d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> environ, sont adaptés aux exigences des personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux s'élève à 1 million d'euros.

La maîtrise de l'œuvre a été assurée par *Graffite Architecture*, bureau d'études JM structures et BEL ingénierie fluide et thermique.

Ont ensuite été inaugurés les quatre pavillons seniors individuels de Chailly-lès-Ennery. Les travaux, entrepris en janvier 2013 viennent de se terminer. La visite a été conduite par l'architecte Jean-Dieter Cochet et Julien Dumsier, maître d'œuvre de la société ITB.

Trois pavillons sont de types F2, le quatrième de type F3. Les bâtiments comportent des terrasses orientées au sud et sur une perspective campagne. La superficie totale en est de 9 ares. Le coût du pavillon est de 80 000 € H.T. Jean-Louis Michel, président



Les logements seniors d'Argancy. Photo M.

de la Communauté de communes, a vivement félicité les différents acteurs des constructions des deux sites. Il a

rappelé : « Il s'agit là de la poursuite de la politique senior engagée à Ennery en 2003 suivie par Norroy-le-Ve-

neur, Plesnois, Fèves et enfin Semécourt ». Pour Chailly-lès-Ennery, le président a précisé : « Cette opération est inscrite dans un programme urbain de Chailly qui a prévu de faire du collectif et de l'individuel, en location et en accession Moselis ». Jean-Louis Michel a conclu : « Notre programme prévoit l'application de loyers bas et cela est important ».

La recherche des locataires est engagée. Il est à noter que les conditions d'accès sont soumises à un plafond de ressources. Toute personne intéressée est invitée à s'adresser à la communauté de communes ou à l'agence Logane Immobilier, Mme Revenu, tél. 03 87 51 48 42.



**RIVES DE MOSELLE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes

loue

**8 appartements à ARGANCY**

T2 de 45 à 50 m<sup>2</sup> disponibles au 1er février 2014

Loyers entre 250 et 280 € hors charges

Logements conventionnés soumis à des plafonds de revenus.






Des logements modernes à la campagne...

Contactez : **AGENCE LOGANE**  
Anais REVENU  
03 87 51 48 42



# Travaux

## Chemin dit « Champ aux oies »

### Aménagement et plantations

L'aménagement du chemin dit « Champ aux oies » continue avec la mise en place de nouvelles plantations. Ce chemin a pu être réalisé grâce à l'achat ou l'échange de nombreuses petites parcelles, par la Municipalité. Les travaux ont été financés en grande partie par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz qui avait besoin d'un accès, pour les véhicules de services, aux tampons des canalisations « eaux usées ».



## Rue de Metz

### Faciliter l'accès à un logement

Afin de permettre aux résidents de la maison située au 27 rue de Metz (au fond de l'impasse derrière la Régalade) de sortir de chez eux plus aisément, la municipalité va procéder à quelques aménagements : des zébras vont être peints et une place de parking sera supprimée.

## Coupe d'arbres

Coupe des arbres devenus dangereux, le long du ruisseau près de la salle des fêtes.

Cette coupe était devenue nécessaire :

- pour assurer la sécurité des piétons,
- pour avoir une meilleure visibilité à l'intersection de la rue de Bussière et de la salle des fêtes,
- pour laisser libre la ligne haute tension qui passe au-dessus du ruisseau.



## Réfection de la pelouse et de la piste du terrain de baseball



### Isolation du garage de Rugby Loisirs

Des travaux de mise hors gel du local de stockage de RUGY LOISIRS ont été réalisés, afin de préserver de façon optimale le matériel de l'association.

## Voirie à Rugby, rue des Mirabelliers

### Cession de terrain, éclairage et sens de circulation

À l'obtention de son permis de construire, M. Mazzei a accepté de céder à la commune une pointe de sa parcelle rue des Mirabelliers à Rugby laquelle recouvre le conduit des eaux de pluie des deux tiers du village.

Cela permettra de poser un lampadaire à cet endroit et sortira de la pénombre les trois habitations existantes.

Dans les semaines à venir un sens de circulation sera défini depuis cette parcelle jusqu'à la rue des Pensées.



### Conteneurs à verre

La Communauté de Communes des Rives de Moselle qui a en charge la collecte des déchets, installe à Argancy, Olgy et Rugby des conteneurs enterrés pour le recyclage du verre.

Ils sont disposés de la manière suivante :

- Argancy : le long du ruisseau (en face des cuisines de la salle des fêtes)
- Olgy : Direction RD1, en haut de la rue de la Côte
- Rugby : près du calvaire

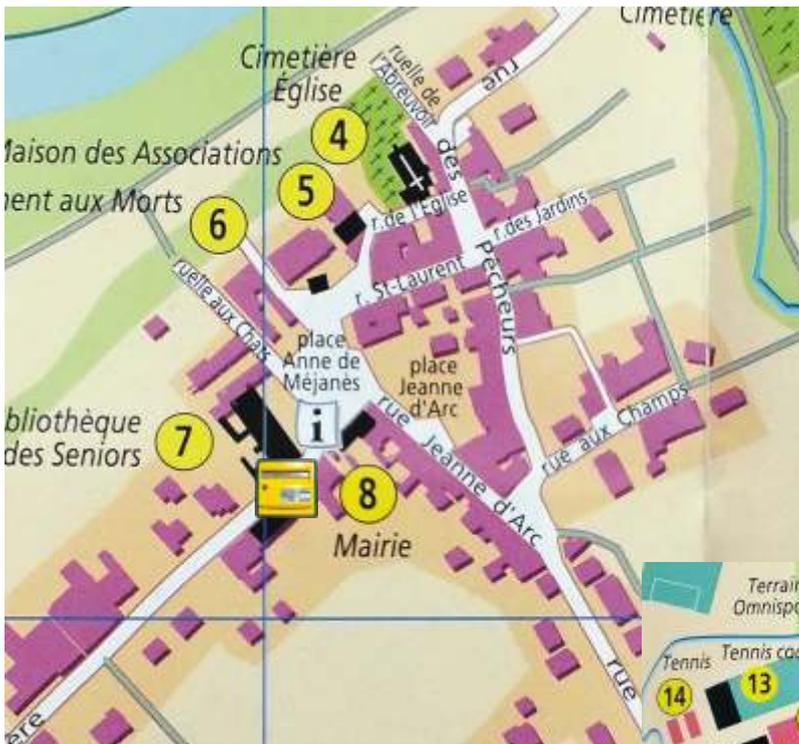


# Travaux



## Où poster son courrier ?

La poste a installé dans notre commune de nouvelles boîtes aux lettres. Pour que poster son courrier ne devienne pas un véritable jeu de piste, voici où elles sont installées.



### Argancy

- Rue de Bussière le long des nouveaux logements Seniors
- Sur le parking du groupe scolaire (niveau sortie du parking)
- Lotissement du Stade : angle rue des Lilas et rue des Ormes, face à la Place des Maronniers



### Olgy

- Rue de Metz, à côté de la Régalade
- Angle rue des Roses et rue des Bleuets (Lot. la Chapelle)
- Angle rue de Metz et rue de Malroy

### Rugy

- Place des Vignerons



## Remplacement du paratonnerre de l'église



Suite aux importants dégâts survenus lors d'un orage début 2013, l'entreprise Bodet a procédé au remplacement du paratonnerre de l'église devenu inefficace.

### Comment ça marche ?

Le paratonnerre, invention de Benjamin Franklin qui remonte à 1752 reste le « must » de la protection extérieure d'un bâtiment.

Le principe en est relativement simple : il s'agit de canaliser le courant des coups de foudre sur un seul point et lui permettre ensuite de s'écouler vers la terre sans qu'il pénètre dans le bâtiment.

Pourquoi installer un paratonnerre sur le clocher ?

A cause de la hauteur du bâtiment. En effet, l'éclair choisira de préférence :

- l'aspérité la plus haute
- la présence de lignes électriques aériennes plutôt que souterraines
- des éléments naturels comme la nature du sol, le relief, les cours d'eau souterrains, etc... Les charges électriques suivent toujours le chemin le plus conducteur.

## Quelques idées reçues sur la foudre

### Le paratonnerre de l'église protège tout le village

Le rayon de protection d'un paratonnerre est au maximum de 110 mètres. Il est donc insuffisant pour protéger l'ensemble d'un village.

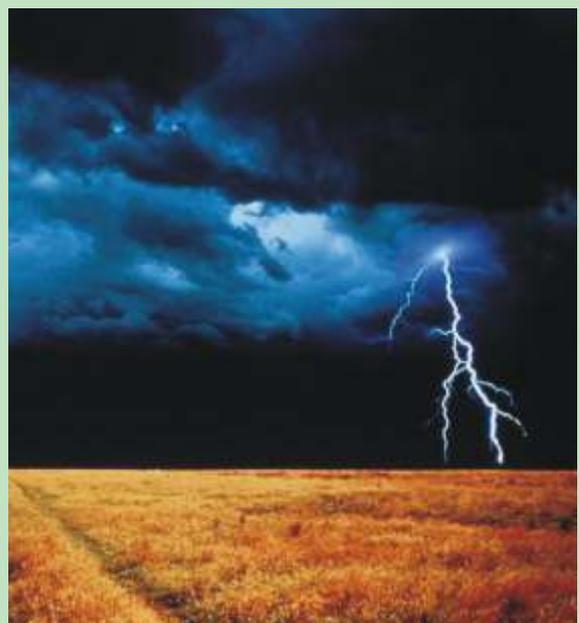
En fait, le paratonnerre capte la foudre pour l'écouler à la terre mais ne l'attire pas. Le clocher étant le point culminant du village, a plus de chance d'être touché que la mairie. Toutefois, prudence, la zone des étangs avec ses arbres et ses plans d'eau est également un terrain de jeu très intéressant pour l'orage.

### La foudre ne tombe jamais 2 fois au même endroit

La foudre prend le chemin le plus « efficace » pour faire un pont entre des nuages chargés électriquement et la terre, en favorisant certains points hauts perchés tels que les arbres, les grands pylônes, les hauts immeubles ou les clochers. Ainsi, un immeuble tel que l'Empire State Building à New-York, est frappé plusieurs fois par an.

### La foudre ne tombe que sur les objets pointus

Le processus de décharge du nuage privilégie les éléments conducteurs en saillie dans le champ électrique (tours, immeubles, arbres). Le facteur de forme de ces éléments (rapport entre hauteur et largeur) est plus important que la nature pointue ou non de leur extrémité.



# Événement à Argancy

## Madame Erna Cavelius a eu 100 ans le 19 janvier 2014



Le 12 février 2014, en l'honneur des centenaires de Rugy et plus particulièrement du centenaire de Madame Erna Cavelius, née le 19 janvier 1914, la municipalité a organisé la plantation d'un chêne, dont on sait qu'il reflète la longévité, la virilité, la force et l'endurance.

La plantation de ce chêne, à proximité du calvaire de Rugy, a été parrainée par son arrière-petit-fils Yannis Petit.

Madame Erna Cavelius se trouve être la deuxième centenaire à Rugy, étant en ce titre, précédée par Madame Joséphine Steckroth, née le 11 février 1905 et décédée le 12 mars 2006 à l'âge de 101 ans.

Le chêne des centenaires est un *Quercus Palustris* ou chêne des marais. Il prend une belle coloration rouge en automne.

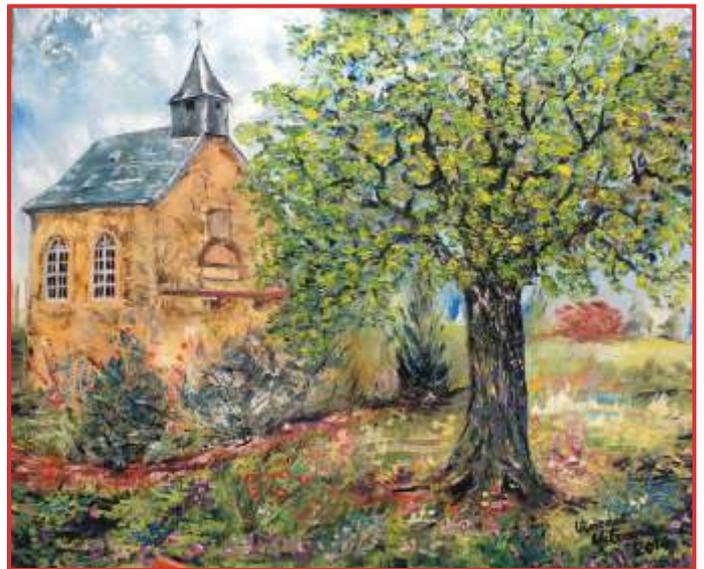


*« Les arbres apportent oxygène, ombre, et beauté au paysage. Forces de la nature, ils s'élèvent, centenaires, au-dessus de nos têtes ».*





**A**u cours de la réception qui a suivi, à la salle d'activités de Rugy, la municipalité a offert à Mme Cavélius un tableau réalisé par Monsieur Vincent Vitrano, artiste peintre local. Cette toile représente la chapelle de Rugy, le chêne centenaire et le chemin de la vie. Particulièrement attachée à Rugy et à sa chapelle où elle a assisté de longues années aux offices célébrés le premier jeudi de chaque mois, notre centenaire a reçu son cadeau avec une certaine émotion.



Monsieur Vitrano explique la symbolique de son oeuvre.

# Vivre à Argancy

## Pot du personnel communal et des enseignants



Le maire a remercié le personnel communal ainsi que les enseignants, soulignant leur implication au quotidien « pour rendre un service public de qualité aux habitants, notamment dans le domaine de la sécurité, de l'entretien des espaces verts, du scolaire et du périscolaire, de l'accueil en mairie, du secrétariat et des autres services offerts par la commune ». Chacun a reçu un coffret de gourmandises.

## Noël de l'Interassociation

Depuis quelques années déjà, l'INTERASSOCIATION anime la place Anne de Méjanès, avant les fêtes de Noël. Ce fût le cas le 22 décembre dernier.

Malgré un temps pluvieux, cette manifestation a rencontré un vif succès, d'autant que la visite très attendue du Père Noël accompagné de Mère Noël et de son âne, distribuant de-ci, de-là, des bonbons aux enfants, n'y est pas étrangère.

Chacun a également pu découvrir la chapelle du Couvent laissée ouverte pour cette occasion, ainsi que les crèches intérieure et extérieure, confectionnées par les Missionnaires de l'Amour de Jésus, rappelant ainsi la raison première des Fêtes de Noël.

Un grand merci à tous.





## Voeux du Maire et concert du Nouvel an le 5 janvier 2014

Cette manifestation a été suivie d'un moment de partage avec la galette des rois.



### Extraits du discours de Patrick Rozaire, Maire d'Argancy

« Tout d'abord, je tiens à remercier et à féliciter l'ensemble de l'Harmonie Intercommunale de la Rive Droite, son Chef d'Orchestre, ses musiciens, qui nous offrent toujours un moment musical d'une grande qualité.

Chaque année, c'est un plaisir attendu et nous sommes heureux de pouvoir en profiter.

En ma qualité de Maire de la Commune d'Argancy, et ce pour la dernière fois en cette qualité, au nom des Adjoints et de l'ensemble du conseil municipal, permettez-moi aujourd'hui de vous accueillir pour cette traditionnelle cérémonie des vœux et de vous remercier tous de votre présence. »

« Enfin, je ne saurais terminer sans remercier vivement l'ensemble des bénévoles, les Présidents d'Association et tous les membres actifs qui œuvrent pour dynamiser la vie de nos villages et offrir de nombreuses activités pour tous.

En mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je vous souhaite une excellente année 2014, une bonne santé pour vous et pour tous vos proches. »



# Vivre à Argancy

Dimanche 16 février 2014 à la salle des fêtes...

## Accueil des nouveaux arrivants

Le 16 février dernier, Patrick Rozaire, Maire, et le conseil municipal ont reçu les nouvelles familles venues s'installer dans notre commune.

Chaque nouveau foyer a reçu une pochette contenant toutes les informations utiles sur la vie de nos trois villages.



## Accueil des bébés de l'année

En 2013, 13 enfants sont venus grossir les rangs de la population de nos trois villages :

- 6 à Argancy,
- 5 à Olgy
- 2 à Ruggy.

Nous avons eu également la naissance surprise du petit Tom, qui a fait une arrivée retentissante en 14<sup>ème</sup> position, après un arrêt d'urgence « au stand » sur le rond point d'Argancy !

Chacun d'entre eux a reçu une chèque de 55 € accompagné d'une jolie carte de félicitations.



## Remise des prix du concours des maisons fleuries



### Les mains vertes récompensées

33 habitants d'Argancy, Olgy et Rugy ont été récompensés pour le fleurissement de leur habitation, lors de la remise des prix du concours des maisons fleuries dont la responsable est Marie-Thérèse Perrin.

Toutes ces mains vertes ont reçu des prix sous forme de bons d'achat et la photographie de leur maison fleurie. Elles ont été félicitées et remerciées pour l'embellissement qu'elles apportent au village.

### Concours « Je fleuris la Moselle »

Toutes nos félicitations aux trois lauréats du concours départemental « Je fleuris la Moselle ».

- M. Jacques Goujon
- M. Gérard Kirch-Moerschel
- Hôtel-Restaurant La Bergerie

### Médaillés du travail

*« Le fruit le plus agréable et le plus utile au monde est la reconnaissance »  
Ménandre poète comique grec, né en 342.*

#### Médaille grand or - 40 ans

Gérard Libralon  
Jean-Luc Pierron  
Jean-Claude Haller

#### Médaille d'or - 35 ans

Michel Nenich  
Anne Lapointe

#### Médaille de vermeil - 30 ans

Alain Valentin  
Patrick Seiler  
Denis Guillaume

#### Médailles multiples

Jean-Luc Felker

La municipalité a offert à chacun  
des médaillés une bouteille de  
champagne.



# Groupe scolaire

## Remise des diplômes de ski à l'école maternelle

Ouverture exceptionnelle de l'école maternelle, le samedi 14 décembre 2013. En effet, les élèves de grande section ont convié leur famille, le maire et les moniteurs de ski à une agréable manifestation à l'occasion de la remise de leur diplôme de ski.

Sept séances de travail au Snowhall d'Amnéville leur ont permis d'acquérir les bases de cette activité physique dans d'excellentes conditions.

Intimidés, mais néanmoins très fiers devant leurs proches, les élèves ont d'abord assisté à une projection montrant leurs exploits, avant de recevoir leur diplôme des mains de leurs moniteurs et de leur maîtresse. Un discours de l'un des moniteurs, mettant l'accent sur les progrès et l'engagement des élèves tout au long des séances a ému enfants et adultes.

C'est une tradition maintenant bien établie dans l'école, depuis l'ouverture du Snowhall, d'inscrire au programme d'éducation physique cette activité inhabituelle dans notre région mais pédagogiquement d'une grande richesse.



## A la découverte de « Pierre et le loup »

Une version très originale de « Pierre et le Loup » a été présentée aux élèves de l'école maternelle à la salle Braun à Metz.

L'histoire simple mise en scène avec une très grande qualité poétique a enthousiasmé tous les spectateurs.

Les comédiens ont su adapter et interpréter avec talent ce conte musical à l'aide de marionnettes réalisées en origami pour le plus grand plaisir des élèves. Ceux-ci sont restés passionnés et attentifs tout au long du déroulement du spectacle.

Des images riches de cette représentation vont permettre aux enseignantes de mettre en œuvre les diverses activités pédagogiques.

Cette sortie a été financée par les familles et la coopérative scolaire et le transport pris intégralement en charge par la commune d'Argancy.



## Vive la chandeleur !

Les enfants de l'école maternelle ont fêté la chandeleur. Ils ont préparé des crêpes et les ont mangées ensuite avec du sucre, de la confiture ou du chocolat.

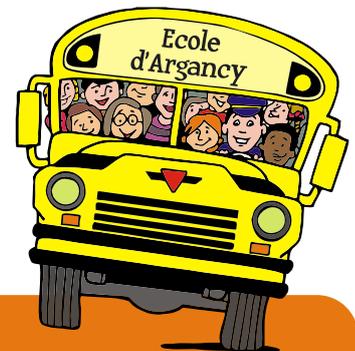


## LES CM1/CM2 visite le site d'Arcelor Mittal

Dans le cadre de l'enseignement de la géographie, les élèves du CM1/CM2 de Mme Gobet se sont rendus à Florange visiter le site d'Arcelor Mittal. Il s'agissait de découvrir des activités industrielles locales.

Après une présentation vidéo de l'acier et de son recyclage, les élèves ont énormément apprécié la ligne de laminage à chaud : du bruit, de la fumée, des odeurs ... Bref, une usine ! Ils ont été étonnés par la capacité de déformation des brames.

La visite de la ligne de galvanisation a été elle aussi très instructive. Les élèves ont vu que beaucoup de choses étaient maintenant automatisées et que les écrans de contrôle et l'informatique prenaient la place des hommes. L'immensité du site les a également beaucoup impressionnés.



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.

# Périscolaire

## Mercredis loisirs

Avril /Juillet : à la découverte de l'Amérique

### Activités du matin : 3/12 ans

#### Artistes en herbe

Cet atelier va permettre aux enfants d'appréhender les techniques de base du dessin, de manipuler différents matériaux afin de créer les chefs-d'œuvre pour une expo !

#### Activités sensorielles

Cet atelier va permettre de développer les 5 sens à travers de multiples activités : culinaires, artistiques, visuelles ...



### Activités de l'après-midi

#### Avril

- **Mercredi 2** : atelier artistique - capteur de rêve
- **Mercredi 9** : atelier créatif - mosaïque des drapeaux
- **Mercredi 16** : Grands jeux inter-périscolaire avec Charly-Oradour

#### Mai

- **Mercredi 14** : atelier peinture - paysage Américain
- **Mercredi 21** : projet citoyen
- **Mercredi 28** : ludothèque inter-périscolaire (Pierrevillers)

#### Juin

- **Mercredi 4** : Sortie zone de loisirs « Fond Saint-Martin » à Rombas.  
A la découverte de nos forêts, jeu de pistes avec les enfants de Pierrevillers : « A vous de découvrir les indices et énigmes pour progresser... ».
- **Mercredi 11** : Atelier artistique - aquarelle « animaux »
- **Mercredi 18** : FESTI'PEP
- **Mercredi 25** : Grand jeu « à la découverte des indiens »

#### Juillet

- **Mercredi 2** : Sortie « La jungle de Doupi »



Atelier artistes en herbe : nos petits apprennent de nouvelles techniques de dessin.

## Accueil avant et après la classe

**Accueil du matin :** 7h30 - 8h30

**Accueil du déjeuner :** 11h30 - 13h30

- Repas et activités
- Jeux de société
- Atelier créatif
- Jeux collectifs
- Contes
- Modelage ...

**Activités du soir après la classe :** 16h30 - 17h30 avec goûter

- **Lundi :** atelier créatif
- **Mardi :** atelier culinaire et jeux de société
- **Jeudi :** -6 ans, éveil corporel  
+6 ans, jeux de coopération
- **Vendredi :** éveil musical et/ou atelier danse



Atelier jeux de construction : les petits se sont adonnés à l'élaboration de circuits.



Atelier créatif : les grands ont fait preuve de beaucoup de dextérité et d'imagination !

## Centre aéré de mars

### Programme des festivités

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin - 6 ans</b>	Présentation et installation du centre	Cuisine Bonhomme de neige	A la découverte des glaçons	Sortie Snowhall	Chants et danses
<b>Matin +6 ans</b>		Arbres fusain	Cuisine Croque-neige		Jeux Olympiques d'hiver Yoga
<b>Repas</b>					
<b>Après-midi - 6 ans</b>	Oiseaux frileux	Contes animés	Peinture : à la découverte des paysages d'hiver		Jeux collectifs : JO d'hiver
<b>Après-midi + 6 ans</b>	Bricolage Boules de neige	Cristaux de neige pliage	Jeux collectifs : Jeux Olympiques d'Hiver		Cuisine crêpes

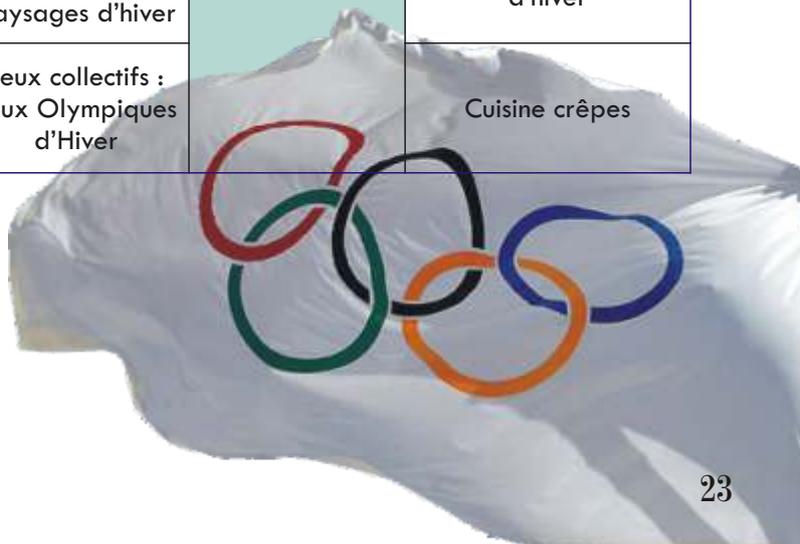
**Périscolaire**

1 rue des sablières

57640 Argancy

Tél : 03 87 77 72 50 ou 06 68 18 41 89

periscolaire.argancy@pep57.org





## L'année 2014 est bien entamée ...

2013 a été une année toutefois très calme en ce qui concerne la sécurité publique.

Le nombre de méfaits et notamment de cambriolages est très en deçà de la moyenne nationale.

Ensemble, continuons à être vigilants et n'hésitez pas à nous signaler tout agissement qui vous semble suspect.

Vous pouvez joindre la Police Municipale sur le téléphone portable de service :

**06 08 37 12 05**



## Opération Tranquillité Vacances (OTV)

**N**ous vous rappelons que cette opération est menée tout au long de l'année par la Police Municipale, qu'il s'agisse d'absences de courte ou de longue durée.

N'hésitez pas à faire appel à nos services pour la surveillance, de jour comme de nuit, de votre habitation.

## Stop au stationnement anarchique devant l'école !

Une certaine anarchie a été constatée lors des entrées et sorties de classe devant le groupe scolaire ERCKMANN CHATRIAN. Il s'agit d'une anarchie relative au stationnement des véhicules des parents déposant les enfants (pour gagner quelques mètres et quelques minutes).

Deux parkings sont à disposition et, malheureusement, les trottoirs sont trop souvent utilisés aux fins de stationnement, obligeant les enfants et les mamans à marcher sur la route.

**L'exemple doit être donné par les adultes.**

**Un accident est si vite arrivé et je ne veux pas qu'Argancy fasse la une de l'actualité par rapport à un tel drame.**

Des campagnes de prévention ont été réalisées et il a été demandé aux parents imprudents, de déplacer leur véhicule. Maintenant, chacun sait que la prévention a ses limites et que l'étape qui suit est la répression. Je ne souhaite pas en arriver jusque-là. C'est pourquoi, je demande à chacun un peu de civilité et de respecter la sécurité des enfants.

Pascal HOELTER  
Chef de Service de la Police Municipale





# Expression libre

## Mairie d'Argancy

De:  
Envoyé: jeudi 5 décembre 2013 08:56  
À: mairie.argancy@wanadoo.fr

NOUS VOUS REMERCIONS POUR LE COFFRET DE PRODUITS GASTRONOMIQUES

NOUS VOUS SOUHAITONS A NOTRE TOUR UN JOYEUX NOEL ET UNE BONNE ANNEE 2014 A VOUS MONSIEUR LE MAIRE ET LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. ET M<sup>ME</sup>

bon anniversaire pour ce coffret  
de fin d'année et bon anniversaire  
à tous qu'aux membres du Conseil  
Municipal une très bonne fête de  
Noël et une très heureuse année  
2014.

A Monsieur le Maire et  
aux membres du Conseil  
Municipal

Un grand merci pour le  
cadeau "gourmand" de fin  
d'année.

Recevez, vous aussi, tous  
mes souhaits de joyeuses fêtes.

Bonne et heureuse nouvelle  
année pour vous et vos  
familles.

M. et M<sup>me</sup>

Remercient M. le maire et les  
membres de la municipalité pour  
le colis de fin d'année.  
Ils vous souhaitent une bonne  
année.

## DIALOGUES EN PAYS MESSIN

### La loi du plus fort

**De Monique Pierson, d'Argancy.** — « Six villages mosellans ont fait de la résistance. 5 000 habitants environ ne voulaient pas être avalés tout crus par la nouvelle communauté de communes Rives de Moselle : le Tribunal administratif a rejeté leur requête, ils ont perdu.

La force de la loi les oblige à s'intégrer. La raison commande, nous disaient les défenseurs du projet, les décideurs (lire RL du 18 août dernier). Belle démocratie !

Si nos élus n'ont plus leur mot à dire, s'ils ne sont plus écoutés, à quoi bon se déplacer pour les municipales ? Tout comme pour les présidentielles. La France, du moins ceux qui la représentent, n'ont pas grand-chose à dire : C'est Bruxelles qui décide, c'est l'Europe qui veut. Alors, le jour des élections, je serai bien tentée de sortir ma carte... de pêche ! »

Nous vous remercions pour votre  
délicate attention,

Nous vous souhaitons de  
joyeuses fêtes de fin d'année  
et vous présentons ainsi qu'aux  
membres du Conseil Municipal  
nos meilleurs vœux pour 2014.



Argancy, le 12 février 2014



Monsieur le Maire,

Au nom des Missionnaires de l'Amour de Jésus, je tiens remercier vivement le Conseil municipal d'avoir accepté que la commune prenne en charge l'ensemble du crépi du bâtiment que nous allons restaurer, côté place.

Nous sommes très touchés par cette décision qui nous donne plus d'ardeur dans la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments. La commune bénéficiera d'une place entièrement refaite pour le plaisir de tous les habitants d'Argancy.

En cette fin de mandat, nous remercions tous les élus d'avoir servi la commune pendant ces années.

Cordialement  
Père Dominique Savió  
modérateur

---

Cité Marcel Van - 7, place Anne de Méjanès - 57640 ARGANCY - France  
Association loi 1908 - Siret 451 376 925 00025  
Tel/ fax : 33 (0)3 87 77 79 32 - Courriel : [m-a-j@wanadoo.fr](mailto:m-a-j@wanadoo.fr) site : [www.m-a-j.org](http://www.m-a-j.org)

# Commerce et entreprises

## La boulangerie change de propriétaire

### AUX SAVEURS D'OLGY

31A, rue de Metz

Merci à tous de réserver un accueil chaleureux à Madame Virginie Florentin, nouvelle propriétaire de la boulangerie locale dont les horaires d'ouverture à compter du 20.2.2014 sont :

- Du lundi au vendredi : 6h à 12h30 et de 16h30 à 19h
- Le samedi et le dimanche : 7h à 12h30

Souhaitons lui plein succès dans son projet commercial afin que perdurent dans nos petits villages, ces commerces qui sont de formidables outils favorisant, outre les services rendus, les rencontres, la convivialité réduisant par là même l'isolement des personnes sans moyen de locomotion.



## Nouvelles installations

### LP PROTECT – M. Laurent Portier

Alarmes, vidéosurveillance, électricité générale

2 Place de la Liberté  
57640 ARGANCY

Tél : 03.87.72.05.52 – 06.77.65.97.27

Email : lp.protect@orange.fr

### Elec 57 - Mme Carole Matern

Electricité générale, domotique, chauffage électrique  
alarmes, vidéosurveillance, climatisation...

3 rue aux Champs  
57640 ARGANCY

Tél : 03.87.66.57.41 - 06.09.32.41.62

Site Internet : www.elec57.fr



## Nouveau service

**M**arielle Petit une habitante de notre commune propose un service de conseil en orientation scolaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur son site internet :

## Commande groupée, réduction assurée !

**U**ne habitante de notre commune souhaite proposer aux personnes qui chauffent leur maison au fuel de se regrouper afin d'obtenir des tarifs plus avantageux.

Par ces temps difficiles, c'est une idée à tenter !

Si cela vous intéresse, merci de prendre contact avec **Mme Marcellin au 03 87 77 78 68.**



## Erratum

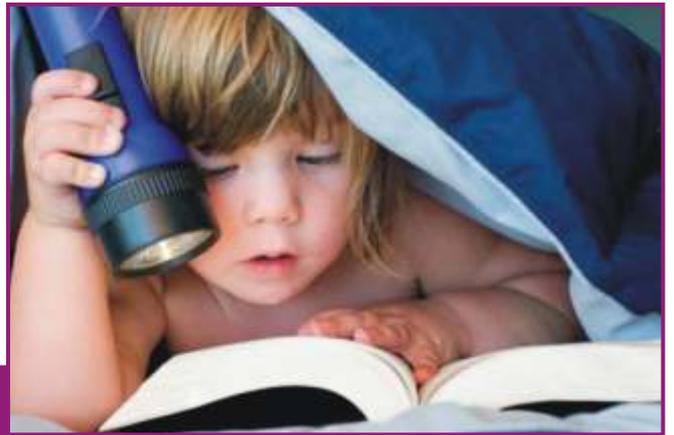
**L**es livres de M. Pitoy sur l'histoire de notre village sont disponibles à la bibliothèque municipale, où ils peuvent être consultés ou empruntés.

**Ces ouvrages ne sont pas commercialisés.**



# A vous de jouer

Exemples de maximes morales,  
d'adages juridiques, de proverbes  
et de citations... à méditer !



## Saurez-vous en retrouver les auteurs ?

- 1 « La liberté s'arrête là où commence celle des autres. »
- 2 « Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »
- 3 « Nul n'est censé ignorer la loi. »
- 4 « Le crime ne paie pas. »
- 5 « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »
- 6 « L'union fait la force. »
- 7 « Par l'union, les petits établissements s'accroissent; par la discorde, les plus grands se renversent. »
- 8 « Nul ne peut se faire justice à soi-même. »
- 9 « Petite aide fait grand bien. »
- 10 « Deux mains qui se cherchent c'est assez pour le toit de demain. »
- 11 « Chose promise, chose due. »
- 12 « Autant de têtes, autant d'avis. »
- 13 « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »
- 14 « Rien n'est jamais sans conséquence. En conséquence, rien n'est jamais gratuit. »
- 15 « Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler. »
- 16 « La vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier. »



## Solutions

- 1 « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » Article IV de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.
- 2 Nelson Mandela
- 3 Aristote
- 4 Ce n'est pas un proverbe, mais le titre d'un film de Gérard Oury de 1961 tiré de la BD de Paul Gordeaux qui paraissait dans France Soir à l'époque.
- 5 Article Premier de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.
- 6 Locution qui sert de devise nationale à la Belgique, la Bulgarie, l'Angola. Elle apparaît également sur les armes d'Haïti. Son origine est inconnue. On en trouve des traces écrites à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle.
- 7 Sénèque
- 8 Maxime de l'ancien Droit Français
- 9 Aristote
- 10 André Breton
- 11 Apparaît dans le dictionnaire de l'Académie Française en 1694. On dit : « chose promise est due ». Variante de « la promesse est une dette », de Confucius.
- 12 Cicéron
- 13 Article X de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789
- 14 Confucius
- 15 Ancien Testament, attribué à Salomon dans le livre des Proverbes, X<sup>ème</sup> siècle avant J.C.
- 16 Antoine de St Exupéry, extrait de « Pilote de guerre »



## Défibrillateur

**S**uite à un dysfonctionnement technique ayant obligé la commune à les retirer de leur emplacement respectif, les défibrillateurs sont à nouveau fonctionnels.

*Nous ne pouvons que souhaiter à chacun d'entre vous de n'en avoir jamais l'utilité.*



## Prochaine collecte de sang à Argancy - salle des fêtes

**Le 27 mars 2014 de 16 à 19 heures**

**D**ores et déjà, nous adressons nos sincères félicitations à Monsieur Gérard Butin de Rugy qui sera mis à l'honneur par L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG le 20 juin prochain pour ses 350 dons.

**Bravo et merci !**



## Où sont-ils ?



Mairie près du panneau d'affichage



Olgy : la Fermette 31B sous le porche



Devant le groupe scolaire accroché à la grille



Rugy : mairie annexe sous le porche

# Etat-civil

## Naissances

Soren Turra né le 4 février 2014

## Mariage

Jessica Berson et Nailson Ferreira De Sousa  
mariés le 8 février 2014

## Décès

André Barth décédé le 28 janvier 2014

## Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20



### Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission «information», propose aux personnes qui le désirent, une page «expression libre» dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



**Vous fêtez vos 50, 60 ou 70 ans  
de mariage,  
signalez-vous en mairie !**

# Manifestations du trimestre

## Mars

22	Loto du personnel communal	- Amicale du Personnel communal
23	Elections municipales 1 <sup>er</sup> tour	- Municipalité
29	Nettoyage de printemps	- Interassociation
30	Elections municipales 2 <sup>ème</sup> tour	- Municipalité

## Avril

4	Assemblée Générale	- CYVM
5	Ouverture de l'école de voile	- CYVM
	Collecte des Restos du Coeur	- Familles Rurales
6	Bourse à la puériculture	- Familles Rurales
13	Régate « Lorraine Nautisme »	- CYVM
	Brocante	- Familles Rurales

## Mai

1 <sup>er</sup>	Marche du 1 <sup>er</sup> mai	- Interassociation
4	Les voiles de Metz-Olgy	- CYVM
8	Tournoi Orion	- Argancy Pétanque
18	Tournoi Laurie	- Argancy Pétanque
25	Elections Européennes	- Municipalité

## Juin

6	Tournoi Vinoshop	- Argancy Pétanque
21	Critérium de Metz-Olgy	- CYVM
25	Spectacle de cirque	- Familles Rurales
27	Spectacle de danse	- Familles Rurales
28	Fête du club	- CYVM
	Théâtre enfant	- Familles Rurales

**Centre aéré**  
**Du 3 au 7 mars 2014**

### Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès  
57640 ARGANCY  
Tél.: 03 87 77 83 21  
Fax : 03 87 77 72 70



Courriel : [mairie.argancy@wanadoo.fr](mailto:mairie.argancy@wanadoo.fr)  
[www.argancy.fr](http://www.argancy.fr)

